

La Lettre de L'ESPER n°1 – Décembre 2010



EDITORIAL

Par Roland Berthilier, Président

C'est non sans émotion que le 8 décembre dernier, les organisations membres du CCOMCEN, créé il y a près de 40 ans, ont écrit une nouvelle page de leur histoire collective, décidant de donner une nouvelle ambition à ce Comité, en choisissant de poursuivre ses missions et activités sous la forme d'une association. Alors que le CCOMCEN est désormais en cours de dissolution, l'association L'ESPER, L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République, a ainsi vu le jour.

C'est pour être en capacité de répondre au mieux aux évolutions de notre environnement et aux enjeux de la période que la création de L'ESPER est apparue nécessaire à ses organisations fondatrices.

Les tensions économiques et sociales s'accroissent au sein de la société, et les inégalités se creusent. L'exercice du métier d'enseignant se transforme, les attaques contre le service public d'éducation se multiplient. Les organisations de l'économie sociale sont de plus en plus confrontées à la concurrence avec le tout-lucratif, et il y a un enjeu à démontrer qu'il existe une alternative au modèle capitaliste libéral dominant, une possibilité de mettre l'Homme au cœur de l'économie.

Face à cela, les organisations membres de L'ESPER se sont donc fixés comme objectifs de constituer un espace d'échanges, de dialogue et de coopération, de développer des actions communes, et de promouvoir les modèles de l'économie sociale et une vision partagée de l'éducation et de la société.

Dans les prochains mois, L'ESPER devra donc s'atteler :

- à affiner son projet, à travers l'approfondissement de la Charte d'adhésion à L'ESPER (voir ci-après), et à s'ouvrir à tous ceux qui voudront rejoindre l'association. A cet égard, nous sommes particulièrement heureux d'avoir accueilli en tant qu'invités, lors de l'AG du 8 décembre, des organisations qui n'étaient pas membres du CCOMCEN : la Ligue de l'enseignement, la FSU, le SGEN-CFDT.
- à construire des expressions et des prises de position sur des sujets appelant une parole de L'ESPER dans le débat public. Un premier travail a eu lieu sur la question de l'éducation à l'Économie sociale (voir p.4) : d'autres devront se constituer par la suite.

En effet, L'ESPER ne manque pas de sujets de préoccupations :

- situation financière des associations complémentaires de l'École, des mutuelles qui subissent le contrecoup des nouvelles taxes qu'elles doivent acquitter, des associations du secteur médico-social avec la mise en place des ARS et de la loi HPST ;
- attaques contre l'École publique, quand c'est une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros qui est accordée à l'enseignement privé !
- Et peut-être plus que jamais, une mobilisation nécessaire pour que l'École de la République ait pleinement les moyens de jouer son rôle d'émancipation et de formation d'esprits critiques, en capacité de faire des choix éclairés. Dans une société où règne une surabondance d'information, sans pour autant que les citoyens bénéficient des clés pour les décrypter et échapper à l'imposition d'une pensée dominante, ce rôle de l'Éducation prend tout son sens : il y a là un enjeu majeur pour notre démocratie...

Voilà donc beaucoup de travail en perspective.

Alors, longue vie à L'ESPER !

LA CHARTE DE L'ESPER

Cette charte, annexée aux statuts de L'ESPER, constitue une base de départ sur laquelle se sont retrouvées les organisations fondatrices de cette association. Elle a vocation à être retravaillée, amendée, approfondie, avec tous ceux qui voudront s'associer à ce processus, dans la perspective de la première Assemblée générale ordinaire de l'association le 6 avril 2011.

Charte d'adhésion à l'association L'ESPER

En 1972, un Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation Nationale était créé par le rassemblement de plusieurs organisations relevant d'une filiation commune, directement ou indirectement d'essence syndicale. Ainsi, des associations, des mutuelles, des coopératives, décidaient-elles de s'unir pour, à l'époque, selon les termes de leur déclaration d'intention :

- éviter par la concertation préalable les initiatives concurrentielles
- présenter un front uni face à d'inévitables difficultés ou à certaines tentatives
- favoriser réciproquement en toute circonstance un indispensable et mutuel appui
- créer une puissante solidarité génératrice d'un bénéfique sentiment de sécurité ».

Au fil des années, la coordination, dont l'assise s'est progressivement élargie avec l'intégration de syndicats, a perduré, unie par des valeurs communes, par la nécessité de les défendre ensemble, par celle de promouvoir des modèles d'organisation bien spécifiques, basés sur le développement de réponses solidaires aux besoins de leurs membres, et par celle d'agir dans le champ de l'École pour contribuer à la construction d'un Service Public d'Éducation visant à promouvoir une éducation globale, humaniste et laïque.

Aujourd'hui, poursuivant la démarche entamée par leurs aînés il y a près de 40 ans, de nouveaux enjeux amènent les organisations qui se regroupèrent initialement dans le CCOMCEN à donner une autre dynamique à cette coordination, par la constitution de l'association dénommée L'ESPER, L'Économie sociale partenaire de l'École de la République, dans le but de porter des ambitions renouvelées.

Les membres fondateurs de L'ESPER pensent que la création de cette association est d'autant plus nécessaire que :

- le besoin de réponses solidaires et de protections collectives se fait sentir chaque jour un peu plus, dans un contexte de violentes tensions économiques et sociales et de creusement des inégalités ;
- le monde enseignant, le monde de l'École et leur environnement évoluent : les difficultés dans l'exercice du métier se renforcent ; les attaques contre l'École de la République et le Service Public d'Éducation se multiplient ; le rapport aux « œuvres » de l'Éducation et à leur histoire a évolué, et il apparaît aujourd'hui nécessaire de travailler à développer davantage les sentiments d'appartenance à ces structures ;
- enfin, dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, associations, mutuelles et coopératives doivent faire face au défi constant de faire reconnaître les spécificités de l'Économie sociale face au tout-lucratif.

Dans ces conditions, et parce qu'elles estiment que le développement d'actions collectives et solidaires est plus que jamais indispensable dans le monde de l'Éducation comme dans la société toute entière, les organisations adhérentes à la présente association se rassemblent :

- autour d'une double identité commune :
 - celle d'organisations de l'Économie sociale, mettant en œuvre les principes suivants : sociétés de personnes et non de capitaux, gouvernance démocratique garantie par le principe 1 Homme = 1 voix, organisations dont l'objectif premier n'est pas le profit mais la réalisation de leurs projets.

- celle d'organisations partenaires de l'École de la République, ou agissant auprès de la communauté éducative, développant des actions dans son champ, et se mobilisant plus largement pour que l'Education prenne toute sa place dans la cité, pour une société éducative.
- autour de valeurs communes :
 - La Laïcité
Une société ouverte sans discrimination ni exclusion quelles qu'elles soient, comme l'École publique. La laïcité est un principe essentiel pour la République, car elle se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise, comme le fait l'approche communautariste.
 - L'Égalité
Les mêmes droits pour tous, à l'École comme dans la société, et la possibilité de les exercer concrètement. Un système éducatif qui ne s'intéresse pas qu'à quelques élites, mais qui recherche, en s'en donnant les moyens, la réussite de tous. Il se veut ainsi un outil de lutte contre les inégalités et la reproduction sociale.
 - La Citoyenneté
Des citoyens responsables, acteurs de la démocratie (dans toutes les sphères de la société : démocratie économique, sociale, politique...), pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.
 - L'Éducation
Une éducation globale tout au long de la vie, à l'école, dans la cité, au travail comme dans les temps personnels et collectifs ; une éducation dont les usagers sont aussi les acteurs.
 - Le Militantisme
Des militants associatifs, coopérateurs, mutualistes, syndicalistes, engagés pour promouvoir ces valeurs communes, leur conception partagée de l'éducation et de la société.
 - La Solidarité
Solidaires, pour des réponses justes, humanistes, au service d'adhérents, femmes et hommes. Les militants des organisations de L'ESPER considèrent que la satisfaction de l'intérêt de chacun passe par le bien-être de tous. Ils partagent un sentiment d'appartenance à la République, et acceptent en conséquence des devoirs mutuels.

En s'obligeant à :

- s'informer mutuellement de leurs activités et de leurs projets,
- chercher d'abord entre eux les partenariats potentiels face aux risques de concurrence,

Les organisations adhérentes à L'ESPER s'associent pour :

- constituer entre elles un espace d'échange, de dialogue, de coopération, et donc se renforcer mutuellement,
- développer, dans leurs champs d'intervention, des actions communes au nom de leurs valeurs,
- porter ensemble leur message, tant sur la promotion de leur modèle d'organisation que sur des questions liées à l'Education et aux évolutions de la société.

L'association ainsi constituée a vocation à accueillir des organisations qui se reconnaissent dans la présente Charte.

ACTUALITES DU CCOMCEN

Retour sur le Salon européen de l'Éducation

Du 25 au 28 novembre dernier se tenait la 12^{ème} édition du Salon de l'Éducation à Paris Porte de Versailles. Le CCOMCEN, quelques semaines avant sa transformation en L'ESPER, y tenait un stand commun avec le Collectif des Associations Partenaires de l'École (CAPE). Pendant quatre jours, les organisations présentes sur le stand (FOEVEN, CEMEA, Francas, FNCMR, JPA, EEDF, OCCE, ANATEEP, FESPI, Education et Devenir) ont pu présenter leurs différentes activités au public du Salon et aux représentants institutionnels.

Un débat était également organisé par le CCOMCEN le jeudi matin, autour de la thématique : « *les organisations de l'Economie sociale du champ de l'Éducation et la capacité d'innovation* ». Face aux difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontées les organisations de l'Economie sociale, et alors que l'on continue parfois à entendre celle-ci qualifiée de « *ringarde* », ce débat a permis à plusieurs organisations du CCOMCEN (LMDE, MAE, MAIF, MGEN, OCCE, FAS & USU) de présenter les innovations qu'elles mettent en œuvre pour développer des réponses solidaires adaptées aux évolutions de leur environnement et des besoins de leurs membres, et pour mener de nouvelles actions au nom de leurs valeurs.

A noter enfin que de nombreuses organisations du CCOMCEN tenaient, en marge du stand commun, leur propre stand lors du Salon : CASDEN, MGEN, FAS & USU, FCPE, LMDE, Arts et Vie, MAE, MAIF, UNSA-Education, SE-UNSA, les PEP, la Mission Laïque Française.

Conférence – débat sur l'éducation à l'économie sociale

Lors de l'Assemblée générale de création de l'ESPER le 8 décembre dernier, une conférence-débat était organisée sur le thème de l'éducation à l'Economie sociale.

L'Economie sociale a toujours été historiquement engagée pour l'éducation, à la fois dans un souci de transmission de ses valeurs et de ses modèles, mais également à travers un engagement pour l'École publique et la garantie de son accès à tous les enfants.

Or, force est de constater aujourd'hui que l'éducation à l'Economie sociale est peu présente dans le système éducatif, du primaire à l'enseignement supérieur (même si sur ce dernier niveau plusieurs formations se sont développées ces dernières années).

Contrairement au MEDEF, qui apparaît très organisé pour faire pression sur la communauté éducative, les acteurs de l'Economie sociale semblent agir sur cette question en ordre dispersé, voire ne pas agir du tout.

Cette situation est paradoxale :

- dans un contexte où la crise économique et financière remet en cause le modèle capitaliste libéral dominant, et devrait permettre à l'économie sociale de s'affirmer comme alternative ;
- alors que les enjeux de l'éducation à l'Economie sociale sont majeurs pour notre secteur : tant du point de vue de l'adhésion à nos modèles, que de la formation de futurs dirigeants et bénévoles.

Au moment où le rapport Vercamer, paru en avril 2008, a formulé plusieurs propositions pour l'éducation à l'Economie sociale, s'appuyant notamment sur les travaux d'un groupe de réflexion de l'ancien Conseil Supérieur de l'Economie Sociale, il a paru important que les membres de L'ESPER, ancrés dans le champ de l'éducation, agissant auprès de la communauté éducative, s'emparent de cette thématique :

- pour être force de propositions et les relayer auprès des pouvoirs publics ;
- pour mettre en dynamique les acteurs de l'Economie sociale sur cette question et organiser les synergies avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'Assemblée générale de création de L'ESPER le 8 décembre a donc permis d'initier une première réflexion sur cette thématique, en présence de plusieurs intervenants : Michel Abervhé, Professeur associé à l'université de Paris Est Marne la Vallée, enseignant l'économie sociale et les politiques publiques dans une licence professionnelle « *Management des organisations de l'économie sociale* » ; Sabine Monnier, Docteur d'état en sciences économiques, directrice du master « *développement des entreprises patrimoniales* », Université Paris 1 – Sorbonne, chargée d'un cours intitulé « *Economie Sociale* » en licence, 3ème année, et d'un autre cours, en Master 1, portant sur « *L'économie du secteur financier coopératif et mutualiste* » ; Jérôme Crozat, UNSA – Education, professeur de Sciences économiques et Sociales ; et Christian Robillard, Secrétaire général de l'OCCE.

A partir de ce premier débat, dont nous produirons rapidement un compte-rendu, il est proposé de continuer au sein de L'ESPER un travail approfondi sur cette thématique, nous amenant à terme à formuler des propositions, et à les faire connaître en direction des pouvoirs publics et de l'ensemble de la communauté éducative.

Nouveaux statuts - Nouveau logo

Le CCOMCEN était un GIE. L'ESPER est une association. Ce changement s'accompagne d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau logo.

CCOMCEN



L'ESPER
L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

Et un nouveau site Internet :

www.lesper.fr

ACTUALITES DES MEMBRES

Arts et Vie



Six mois après la dissipation du nuage de cendres du volcan Islandais Eyjaföll, on commence à discerner les retombées de ce volcan :

Les professionnels du tourisme et les associations de consommateurs ont trouvé un accord permettant :

- A ceux qui ne parviennent pas à reporter le montant des sommes versées pendant 12 mois avec obligation d'effectuer un autre voyage pour ne pas les perdre.
- A ceux qui étaient bloqués les voyageurs ont eu un devoir d'assistance de trouver un hébergement pour les personnes en attente mais sans l'obligation de prendre les frais supplémentaires en charge.

Ces 2 attitudes seront appliquées à l'avenir en semblables situations.

Les compagnies aériennes après de longues tergiversations se sont retranchées derrière la force majeure pour ne pas prendre de frais supplémentaires en charge pour les passagers en instance de retour.

Arts et Vie, pour sa part, en voyageur associatif responsable a remboursé, sous 7 jours, tous les voyageurs n'ayant pu partir et, avec l'aide de ses correspondants étrangers et de la Maif, a assisté et pris en charge les frais de tous ses voyageurs en instance de retour. La présence d'un accompagnateur de l'association au sein de chaque groupe a permis une bonne relation humaine et de gérer au mieux une situation complètement inédite et imprévisible.

MAE



La MAE récompensée pour avoir osé une rentrée scolaire ambitieuse !

Créée en 1932 par des enseignants animés des valeurs fondamentales de mutualité et de solidarité, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille.

Depuis 80 ans, le socle fondateur de la MAE – que chaque famille puisse faire face aux conséquences d'un accident – n'a jamais cessé d'animer ceux qui font vivre cette organisation de l'économie sociale. Spécialiste de l'assurance scolaire & extra-scolaire, la MAE se doit d'être garante de ces valeurs et d'en assurer l'éthique. L'assurance scolaire, concurrencée par les assureurs généralistes, dévalorisée par le géant de la grande distribution Carrefour, peut apparaître aujourd'hui, aux yeux du grand public, comme superflue voire inutile.

Edgard Mathias, Président National de la MAE explique : « *Il est urgent de réaffirmer l'importance et la gravité de notre cœur de métier : la protection de l'enfant. La MAE ne cautionne aucune tromperie. Laisser penser que l'assurance scolaire ne vaut rien serait irresponsable !* ». C'est pourquoi la MAE adopte, une posture offensive et attaque en justice Carrefour sur fond de concurrence déloyale.

Depuis la rentrée, la MAE s'appuie également sur une nouvelle campagne de communication « *vertigineuse* » et une nouvelle signature "Protéger est un métier". La MAE fait face et impose ses convictions pour que chacun soit sensibilisé et prenne conscience des risques auxquels il peut être exposé. A travers ses 3 millions de familles adhérentes aux Protections Individuelles et à travers ses contrats collectifs, La MAE compte plus de 8 millions de bénéficiaires.

Cette importante adhésion témoigne de la démarche réfléchie des familles qui renouvellent chaque année leur confiance dans le spécialiste de l'assurance de l'enfant, car protéger est un métier !



La MAIF innove pour les smartphones

Depuis le mois de mars 2010, la MAIF est accessible aux smartphones.

Nouvelle étape dans la stratégie multicanal de la MAIF, ce site permet aux « mobinautes » de retrouver sur leur téléphone les rubriques et services qui ont fait le succès du site web de la mutuelle :

- La MAIF : son organisation, ses engagements...
- L'offre : auto, habitation, santé/prévoyance, services au quotidien, épargne/financement...
- Contacter un conseiller MAIF
- Identifier la délégation MAIF et/ou le réparateur agréé le plus proche (plan d'accès et mise en relation immédiate)
- Déclarer un sinistre en ligne

<http://maif.mobi>

Au début de l'été, le lancement de l'application « Réflexes Accident » a été un nouveau pas en avant.

Spécialement conçue pour accompagner les automobilistes, cette application a pour objectif d'aider les victimes ou témoins d'accident :

- vérifier le véhicule avant de prendre le volant
- les bons réflexes, les premiers gestes
- contacter les secours
- remplir un constat, étape par étape, grâce à une animation interactive
- agir et se faire comprendre à l'étranger : numéros utiles, phrases utiles traduites en 22 langues dont 8 sont vocalisées.

« Réflexes accident » dispose des fonctionnalités propres à l'iPhone : clic to call, géolocalisation par GPS du lieu d'accident, cartographie Google, vocalisation des données...

Enfin, une fonction originale permet de transformer le téléphone en torche clignotante.

<http://maifapp.ocito.com/>

Lire les communiqués de presse :

- Sur le lancement de MAIF Mobi

<http://www.maif.fr/content/pdf/la-maif-s-engage/presse-et-medias/communiqués-dossiers-presse/2010/maif-2010-03-23-internetmobile.pdf>

- Sur Réflexes accident

<http://www.maif.fr/content/pdf/la-maif-s-engage/presse-et-medias/communiqués-dossiers-presse/2010/maif-2010-07-05-reflexe-accident.pdf>

FAS & USU



La Fédération des Autonomes de Solidarité et le Syndicat de l'Inspection de l'Éducation nationale UNSA, signent une convention de partenariat

A l'occasion du salon européen de l'Éducation qui se tenait fin novembre à Paris, le Secrétaire général du SI-EN, Patrick ROUMAGNAC signait avec Roger CRUCQ, Président de la FAS et de l'USU un accord de partenariat marquant ainsi la complémentarité de ces organisations au service des personnels d'inspection mais aussi de l'ensemble des enseignants du premier degré.

Les deux organisations constatent que les difficultés rencontrées par les personnels d'éducation, et notamment les enseignants, demeurent réelles, fréquentes et génératrices de mal être, elles sont convaincues que ces situations de conflits conduisent à des blocages générant une « *judiciarisation* » envisagée trop souvent comme l'unique réponse possible visent la recherche de conciliation, de mise en relation, et d'aide à l'analyse des situations pour apporter des solutions apaisées à ces problématiques.

Les textes relatifs à la responsabilité des personnels d'enseignement et à leur protection nécessitent cependant d'être mieux connus par les personnels auxquels ils s'appliquent, par les Directeurs d'école notamment.

Les deux organisations, par leur accord, signifient clairement que l'addition de leurs compétences peut contribuer à une meilleure approche de ces sujets par les personnels concernés. Ainsi, le protocole prévoit que « *sur l'invitation des Inspecteurs chargés de la conception et de la mise en œuvre de ces stages, les représentants des ASL pourront être invités à apporter leur expertise et leur expérience dans le cadre de la conduite des actions de formation dédiées à l'adaptation à la mission de Directeur d'école* ».

Les militants des Autonomes de Solidarité Laïques ne peuvent que se réjouir de cet accord car c'est bien sur le constat de la nécessaire information des personnels sur la connaissance du droit, dont on sait qu'il est désormais partie intégrante de la vie scolaire, sur l'appréhension de leurs responsabilités, mais aussi sur l'identification des risques liés à la profession, à leur anticipation que repose aujourd'hui une partie importante de leur activité.

Cette orientation est très importante. Les Autonomes de Solidarité Laïques, depuis presque 110 ans, sont positionnées sur un secteur très précis, bien connu de la profession : l'aide, le soutien, la défense quand le conflit est là. Elles n'y sont plus seules. Les Autonomes de Solidarité Laïques démontrent chaque jour leur crédibilité, en s'appuyant sur des compétences que d'autres n'ont pas : la connaissance des métiers, le réseau des militants, le réseau des avocats conseil... Elles doivent le faire, avec leurs propres forces, en partenariat, avec la MAIF bien entendu, mais aussi avec les autres partenaires ayant le même souci d'une école apaisée et sereine.

La MGEN et la CASDEN



La Fondation Lilian Thuram, la MGEN et la CASDEN lancent un programme multimédia d'éducation contre le racisme à destination des écoles primaires

La Fondation Lilian Thuram, la MGEN et la CASDEN se sont associées pour créer un double DVD dédié aux enseignants qui souhaitent mener une réflexion collective avec leurs élèves sur le thème du racisme. Destiné aux classes de CM1 et CM2, ce programme permettra de sensibiliser potentiellement 1,3 million d'enfants.

Support pédagogique pour préparer le travail en classe, le double DVD apporte aux enseignants les ressources documentaires nécessaires pour mieux appréhender le sujet complexe du racisme, avec le concours chercheurs prestigieux. Egalement support pour l'animation de la classe, le double DVD propose aux élèves de nombreux extraits vidéos, des animations et des jeux.

Pourquoi ce DVD ?

A l'origine de ce projet, il y a une conviction : on ne naît pas raciste, on le devient.

« *Nous portons tous des lunettes culturelles. On ne regarde pas l'autre de manière innocente. Notre regard n'est pas pur comme celui de l'enfant. Les enfants ne naissent pas racistes, ils regardent un être humain qui bouge, qui sourit ou qui ne sourit pas. Mais nous, adultes, sommes marqués par l'éducation, l'histoire, la culture et notre vécu social. Et, littéralement, à partir du moment où tout cela rentre dans nos têtes, notre regard change en profondeur.* »

Lilian Thuram

Le programme éducatif « *Nous Autres* » est conçu comme une séquence de recherche et de réflexion collective entre les enseignants et les élèves.

Il propose aux enseignants des ressources documentaires, une démarche pédagogique et des documents pour la classe, afin de les aider à apprendre aux enfants à rejeter les préjugés, les stéréotypes et les évidences trompeuses.

La lutte contre le racisme passe en effet nécessairement par une prise de conscience et donc par l'éducation. Il faut diffuser, et surtout enseigner, les connaissances scientifiques fondamentales indispensables pour structurer une pensée humaniste.

Ce travail de structuration intellectuelle passe par trois étapes :

- la prise de conscience du conditionnement et des préjugés,
- la déconstruction des erreurs qui en sont issues,
- la reconstruction d'une conception de l'Homme, fondée sur les connaissances scientifiques.

Plus d'informations :

<http://www.thuram.org>

UNSA Education



Communiqué du 1^{er} décembre 2010 : Rigueur pour le public, faveurs pour le privé

A l'heure où l'enseignement public est frappé par la rigueur, à nouveau la fédération UNSA Education constate que le sénateur Carle continue à imposer des faveurs pour le privé. Ainsi, pour alléger encore plus les suppressions de postes exigées dans l'enseignement privé, il propose d'ajouter une surdotation de 4 millions d'euros équivalent à 250 emplois supplémentaires. La fédération UNSA Education demande l'ouverture d'une mission d'information pour évaluer et tenir compte « ... des contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les établissements d'enseignement publics du fait de conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières prévues par la loi. »

A l'heure où l'enseignement public est frappé par la rigueur, à nouveau la fédération UNSA Education constate que le sénateur Carle continue à imposer des faveurs pour le privé. Ainsi, pour alléger encore plus les suppressions de postes exigées dans l'enseignement privé, il propose d'ajouter une surdotation de 4 millions d'euros équivalent à 250 emplois supplémentaires.

Déjà, les suppressions appliquées au privé étaient selon la règle admise (80 % pour le public et 20 % pour le privé), proportionnellement bien moindres pour ce dernier. Au budget 2011, sur 16 000 postes

supprimés, 13 767 emplois sont retirés à l'enseignement public et seulement 1 633 au privé sous contrat au lieu de 3 416 si la règle était respectée. Ce sont donc près de 2 050 emplois, dont 250 par subvention, qui sont encore illégitimement voire illégalement concédés au privé. En effet, l'amendement proposé par le sénateur Carle et voté par le Sénat contrevient aux dispositions législatives en vigueur, notamment l'article L.442-14 du Code de l'éducation.

La fédération UNSA Education ne doute pas que le sénateur Carle, soucieux de parité et de légalité s'associerait à une mission d'information que nous revendiquons pour évaluer et tenir compte « ... des contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les établissements d'enseignement publics du fait de conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières » prévues par la loi. »

*Code de l'éducation article L442-14 : « Le montant des crédits affectés à la rémunération des personnels enseignants des classes, faisant l'objet d'un des contrats prévus aux articles L. 442-5 et L. 442-12, au titre de leurs tâches d'enseignement, est déterminé chaque année par la loi de finances. Il est fixé en fonction des effectifs d'élèves accueillis et des types de formation dispensés dans les établissements d'enseignement publics et dans les classes sous contrat des établissements d'enseignement privés, et compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les établissements d'enseignement publics du fait de conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu que dans la limite des crédits mentionnés au présent article. »

SUDEL



Cadeaux de fin d'année ?
Et si vous offriez des livres ?

En décembre et janvier, SUDEL pratique une réduction de 20% sur tous les ouvrages commandés pendant cette période.

L'ensemble des produits est consultable sur le site www.sudel.fr, rubrique Le catalogue-la librairie.

A la une actuellement, le « *Manuel de traduction Cinéma-Audio-Vidéo* ». Un ouvrage de référence pour toute personne francophone ou anglophone concernée par le cinéma et la vidéo, dans le cadre de ses activités professionnelles, de sa formation ou de ses recherches.

La CASDEN



Exposition :
« Nourrir l'Humanité : le défi du siècle »

En tant que Banque des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, la CASDEN dispose d'un large champ d'interventions pour aider les personnels et associations Sociétaires, fortement mobilisés sur ce sujet, à promouvoir l'éducation au développement durable.

Aussi, dans le cadre du développement et du financement d'initiatives visant à aider l'éducation au développement durable en milieu scolaire, la CASDEN conçoit, en collaboration avec les Editions Sépia, des expositions qu'elle met gratuitement à disposition des enseignants.

Après « *L'eau pour tous, tous pour l'eau* », la CASDEN propose une nouvelle exposition intitulée « *Nourrir l'Humanité : le défi du siècle* ». Elle est accompagnée d'un livret pédagogique destiné à appuyer les enseignants dans l'exploitation de l'exposition en classe.

Présentée en 12 panneaux, l'exposition a été conçue grâce à l'expertise scientifique de Bruno PARMENTIER, Directeur de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers. Elle aborde la problématique de l'alimentation de la population mondiale sous les angles économiques, sanitaires, sociaux et bien sûr environnementaux.

Cette exposition a pour la première fois obtenu le visa du Service Culture Editions Ressources pour l'Éducation Nationale (SCEREN) via le CRDP d'Amiens, pôle national de compétences pour l'éducation au développement durable. Elle est disponible sur la médiathèque du CRDP et dans les CDDP rattachés.

L'exposition a été distribuée en 600 exemplaires dans toutes les Délégations Départementales de la CASDEN, où elle peut être empruntée gratuitement sur simple demande.

Plus d'informations :

www.casden.fr

Ils ont parlé sur VousNousIls...

Depuis 2002, VousNousIls.fr, webmagazine d'information gratuit sur l'éducation et la recherche entièrement parrainé par la CASDEN, offre à ses lecteurs chaque jour des articles et des interviews exclusives de personnalités. Ainsi en novembre, Daniel Picouly et Abd al Malik se sont exprimés sur VousNousIls, tandis qu'en octobre Valérie Péresse, Bruno Julliard, Gilles Paquet-Brenner ou encore Louis Vogel avaient accepté d'accorder des entretiens au webmagazine.

VousNousIls.fr, ce sont aussi des informations très pratiques pour la communauté éducative : outre les brèves et dépêches quotidiennes, ces deux derniers mois par exemple, les lecteurs ont pu découvrir un hors-série dédié à l'enseignement des langues vivantes, un entretien sur la politesse à l'école ou encore plusieurs initiatives innovantes sur l'éducation au développement durable. Une synthèse du BO est également présentée dès parution.

Les lecteurs ont bien entendu une large place sur VousNousIls.fr et leurs commentaires sont publiés à la suite des articles et interviews, sans oublier les Blogs. Les médias sociaux ne sont pas en reste, puisque VousNousIls.fr est présent sur twitter et aura prochainement sa page facebook. L'équipe des journalistes du webmagazine, tous spécialisés en éducation, travaille aussi avec de prestigieux partenaires éditoriaux : Philosophie Magazine, Curiosphère TV, la Cité de la Musique ou encore La Main à la pâte.

En 8 ans, VousNousIls a su s'imposer comme le magazine en ligne de référence de la communauté éducative, à l'écoute de ses lecteurs.

www.vousnousils.fr

La FCPE



Communiqué de presse du 24 novembre : ERS : et l'École dans tout ça ?

Le ministre de l'Éducation nationale vient de présenter des « pistes » pour améliorer le fonctionnement des établissements de réussite scolaire, ou ERS. Il souhaite créer un programme de sport spécifique, multiplier les travaux d'intérêt général, et renforcer les partenariats avec la Protection judiciaire de la jeunesse, l'agence nationale du service civique, les équipes mobiles de sécurité et les conseils généraux.

Au-delà de ces effets d'annonce, la FCPE s'interroge : qu'en est-il des apprentissages ? Qu'en est-il de l'intégration de ces élèves dans leur établissement d'accueil ? Ces pistes ne pourront pallier le défaut de base des ces établissements : négliger l'éducatif et les apprentissages au profit du répressif !

Tous les acteurs du collège de Craon dans la Mayenne ont, en effet, dénoncé le traitement à part des élèves de l'ERS, entrant par une porte dérobée dans l'établissement, maintenus à l'écart des élèves du collège « normal ». Joli traitement à faire subir à des enfants en mal d'insertion que de les transformer en bêtes curieuses pour leurs pairs !

Les ERS ne sont que des Etablissements de Relégation Scolaire.

ACTUALITES DE L'ECONOMIE SOCIALE

Remaniement ministériel

Le 14 novembre dernier, le remaniement ministériel annoncé depuis plusieurs mois était officialisé. Pour ce qui concerne les champs d'activité des organisations de L'ESPER, à noter :

- Le Ministère de l'Education nationale devient Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (sous la responsabilité de Luc Chatel, avec la nomination d'une secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la vie associative, Jeannette Bougrab) : si ce rapprochement d'interlocuteurs peut être intéressant, et si la vie associative apparaît comme secteur de plein exercice, il faudra rester vigilant pour que cette nouvelle organisation ne soit pas synonyme d'une nouvelle baisse de subventions pour les associations ayant auparavant des relations avec les deux Ministères.
- La Santé n'est plus un Ministère de plein exercice, mais est intégrée au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, confié à Xavier Bertrand. Nora Berra est nommée Secrétaire d'Etat à la Santé.
- L'économie sociale, représentée au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale par la Mission d'innovation et d'économie sociale, est à présent sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, confié à Roselyne Bachelot. On peut regretter cette vision réductrice de l'Economie sociale, la plaçant exclusivement dans le champ de la lutte contre la pauvreté, au détriment de l'ensemble de ses dimensions, notamment économiques.

Subventions aux associations

La baisse drastique des subventions attribuées aux associations complémentaires de l'Ecole et aux mouvements pédagogiques se poursuit en 2011.

Les associations disposant d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de l'Education nationale ont ainsi vu leurs subventions diminuer de 14,25% en 2011.

Les associations ne signant pas de CPO restent encore pour beaucoup dans l'incertitude, et celles de petites tailles sont parfois gravement menacées dans la capacité à mener à bien leurs activités.

Cette situation est un non sens eu égard aux missions développées par ces associations, leur rôle majeur en termes de cohésion sociale, d'éducation à la citoyenneté, de réduction des inégalités, de démocratie, ...

L'ESPER, au côté de l'ensemble des associations, et avec le CAPE, se mobilisera pour porter la voix des associations et obtenir des garanties quant à la pérennisation des moyens de leurs actions.

Transformation du GNC : naissance de CoopFr, les entreprises coopératives

Lors des Assises des entreprises coopératives, le 25 octobre 2010 à Paris, le Groupement National de la Coopération (GNC) a changé de dénomination. Il devient désormais CoopFr, les entreprises coopératives.

Ces assises ont également été l'occasion de réaffirmer l'identité coopérative, à travers un texte consultable sur le site :

<http://www.entreprises.coop>

Publication des indicateurs des plus-values de l'ESS par le CEGES

Le CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements d'employeurs de l'économie sociale) a publié une plaquette intitulée : « *les plus-values de l'Economie Sociale et Solidaire* ». Sept indicateurs ont été retenus : le mode d'entrepreneuriat (décliné en trois points : l'entrepreneuriat non capitaliste, la finalité sociale et sociétale, le développement durable), la propriété de l'entreprise, l'ancrage territorial, la gouvernance de l'entreprise, la redistribution du résultat de l'entreprise, la rémunération des dirigeants et la contribution de l'entreprise à la cohésion sociale.

Le document est consultable sur le site :

www.ceges.org

Installation du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

Suite à sa création par décret du 20 octobre 2010 et à sa réunion d'installation le 26 octobre, une deuxième réunion du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) se tenait le 8 décembre, présidée par la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale Roselyne Bachelot.

Francis Vercamer, Hugues Sibille et Alain Cordesse ont été nommés vice-présidents du CSESS.

A été désigné le Bureau du CSESS, composé de Francis Vercamer, député du Nord ayant rendu un rapport sur l'ESS en avril dernier, de Christiane Bouchart, présidente du réseau des territoires de l'économie solidaire (RTES), de Jacques Henrard, président de la CPCA, de Alain Cordesse, président de l'Usgeres, de Hugues Sibille, président de l'Avise. Reste un poste à pourvoir.

Six commissions ont été créées, ayant vocation à se réunir tous les mois :

- La commission du label, dirigée par Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS
- La commission Europe, dirigée par François Soulage, président du Secours catholique
- La commission sur « *gouvernance et mutations* », dirigée par Jean-Louis Cabrespines, président du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES)
- La commission sur le développement économique, dirigée par Mme Lips de la Cres Bretagne
- La commission sur l'innovation sociale, dirigée par Hugues Sibille, président de l'Avise
- La commission sur l'impact social dirigée par Thierry Sibieude, Institut pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (Essec).

La Lettre de L'ESPER n°1 – Décembre 2010

Directeur de la publication : Roland BERTHILIER

Responsable de la publication : Fanélie CARREY-CONTE

L'ESPER

3, square Max-Hymans 75015 Paris

contact@lesper.fr

Tél. 01 43 06 29 21

Fax 01 43 06 79 19